

## Table des matières

- 1 - Identification
  - 2 - Cadre juridique
  - 3 - Préambule
  - 4 - Objectifs et champ d'application
  - 5 - Les médias sociaux : les outils 2.0 concernés
  - 6 - Lignes directrices
    - 6.1 - Ne pas agir à titre de porte-parole ou mandataire
    - 6.2 - Faire usage des médias sociaux de façon éthique et dans le respect des lois
    - 6.3 - Protéger la propriété intellectuelle, les informations confidentielles et le réseau informatique de Polytechnique Montréal
    - 6.4 - Responsabilité et sanctions possibles
  - 7 - Non respect de la directive
  - 8 - Demande d'information
  - 9 - Modification mineure
  - 10 - Entrée en vigueur
- 

## 1 Identification ▲

**Titre :** Directive sur l'utilisation des médias sociaux à Polytechnique

**Responsable de l'application :** le Service des communications et des relations publiques

**Cette directive s'applique à :** toute la communauté de Polytechnique

**Approbation :**

- Adoptée par l'Assemblée de direction le 27 novembre 2012 (ADD-550-487)
- 

## 2 Cadre juridique ▲

*Charte des droits et libertés de la personne, L.R.Q., c. 12*

*Code civil du Québec, L.Q., 1991, c. 64*

*Règlement sur l'utilisation et la gestion des ressources informatiques*

*Règlement contre le harcèlement*

*Politique sur le droit d'auteur*

*Politique en matière de probité;*

---

## 3 Préambule ▲

Polytechnique Montréal reconnaît l'importance cruciale de participer aux discussions en ligne. Elle se positionne et interagit fréquemment sur les médias sociaux. Ces plateformes provoquent un engouement bien réel dans la population, notamment chez les jeunes, un groupe dont fait partie la clientèle visée par Polytechnique Montréal. Les grandes lignes de cette directive visent à orienter la participation des membres de la communauté de Polytechnique dans les médias sociaux institutionnels officiels. Elles s'inscrivent dans le cadre des efforts de communications de Polytechnique, en parfaite cohérence avec le code de conduite, les politiques en matière de probité, de

droit d'auteur, contre le harcèlement et concernant l'utilisation et la gestion des ressources informatiques

**Les médias sociaux institutionnels officiels sont:**

[www.facebook.com/polymtl](http://www.facebook.com/polymtl)  
[www.twitter.com/polymtl](http://www.twitter.com/polymtl)  
[www.youtube.com/user/polymtlvideos/](http://www.youtube.com/user/polymtlvideos/)

---

## 4 Objectifs et champ d'application ▲

**4.1** Les médias sociaux présentent un énorme potentiel de valorisation des relations que nous entretenons avec nos collègues, nos pairs et nos étudiants. Ils peuvent également porter préjudice à Polytechnique Montréal, à sa marque et à sa réputation, s'ils sont utilisés de façon inadéquate. Pour cette raison, Polytechnique fournit une directive sur l'utilisation des médias sociaux à tous ses employés, qu'ils doivent appliquer non seulement quand ils agissent au nom de Polytechnique Montréal, mais aussi lorsqu'ils interviennent à titre personnel sur des sujets ayant trait à l'institution. Par ailleurs, la publication de contenu personnel, même s'il n'est pas directement lié à Polytechnique, peut entraîner des conséquences professionnelles importantes. Le bon jugement est donc de mise en tout temps.

**4.2** Cette directive vise à fournir un cadre pour l'utilisation responsable des médias sociaux par les membres de la communauté de Polytechnique. Elle vise tous les employés de l'organisation ainsi que les étudiants. Elle vise également les consultants, les travailleurs autonomes et les sous-traitants, durant la période où ils rendent des services à l'organisation.

**4.3** L'utilisation des médias sociaux est encouragée, mais tel que spécifié dans le [Règlement sur l'utilisation et la gestion des ressources informatiques](#), l'utilisation des ressources informatiques de Polytechnique est restreinte aux tâches autorisées. Son utilisation doit être envisagée de la même façon que les courriels ou les appels personnels, soit avec modération.

**4.4** Cette directive a pour principal objectif de s'assurer que tout utilisateur participant aux médias sociaux institutionnels officiels de Polytechnique y contribue dans le respect, d'une façon pertinente et courtoise.

---

## 5 Les médias sociaux : les outils 2.0 concernés ▲

Les médias sociaux se définissent comme étant toute forme d'applications, plateformes et médias virtuels en ligne visant à faciliter l'interaction, la collaboration ainsi que le partage de contenu.

Ces médias comprennent notamment les sites sociaux de réseautage (Facebook, LinkedIn, Foursquare, etc.); les sites de microblogage (Twitter, Tumblr, etc.); les sites de partage de contenu (Flickr, YouTube, iTunes, etc.); les blogues personnels ou corporatifs (Blogger, Wordpress, etc.); les forums de discussion (MSN Messenger, Yahoo Messenger, Google Groups, etc.); les encyclopédies en ligne (Wikipedia, etc.); toute autre plateforme en ligne proposant du réseautage ou des interactions.

---

## 6 Lignes directrices ▲

### 6.1 Ne pas agir à titre de porte-parole ou mandataire ▲

À moins que l'utilisateur n'ait été mandaté par l'établissement en ce sens, aucune prise de position en ligne ne peut être faite au nom de Polytechnique dans les médias sociaux. De même, s'il est porté à sa connaissance que des informations négatives sont véhiculées au sujet de l'institution, il est invité à s'abstenir de commenter et à contacter plutôt le gestionnaire de communauté du Service des communications.

Il est préférable d'aviser le gestionnaire de communauté du Service des communications avant d'entreprendre une page identifiée au nom de l'établissement (exemple : créer une page Facebook pour un Département ou un Service). L'objectif visé est de nous permettre de répertorier toutes les plateformes liées à Polytechnique sur le portail Web qui a été créé pour les médias sociaux ([www.polymtl.ca/carrefourms](http://www.polymtl.ca/carrefourms)). Toute autre page non reliée à Polytechnique devrait être créée à partir d'une adresse de courriel ou d'une référence non-institutionnelle (personnelle ou autre).

## **6.2 Faire usage des médias sociaux de façon éthique et dans le respect des loi ▲**

Tout utilisateur de médias sociaux traitant de Polytechnique est personnellement responsable du contenu qu'il publie sur ces sites ou sur toute autre plateforme de contenu. Bien que la liberté d'expression soit encouragée et constitue un droit fondamental, celle-ci doit s'exercer dans le respect des autres droits protégés par les lois tels que, par exemple, le droit au respect de la vie privée et de la réputation d'autrui.

## **6.3 Protéger la propriété intellectuelle, les informations confidentielles et le réseau informatique de Polytechnique Montréal ▲**

L'utilisateur ne doit pas divulguer des données confidentielles ou stratégiques de Polytechnique Montréal sur les médias sociaux. En cas de doute, l'utilisateur doit demander l'avis d'un supérieur.

## **6.4 Responsabilité et sanctions possibles ▲**

Aucun contenu litigieux ne sera toléré dans les médias sociaux institutionnels officiels de Polytechnique Montréal. Voici ce qui pourrait constituer un contenu litigieux :

- contenu portant atteinte aux droits fondamentaux d'autrui et notamment au droit du respect de leur vie privée et de leur réputation;
- propos racistes, haineux, sexistes, homophobes, diffamatoires ou choquants ou des menaces de mort;
- commentaires agressifs, grossiers, violents ou obscènes;
- données confidentielles;
- propos et matériel pornographiques;
- annonces provenant d'organisations sociales, syndicales ou politiques;
- messages d'appui à des candidats ou des organisations politiques;
- messages dans une autre langue que le français ou l'anglais;
- commentaires qui ne sont pas envoyés par l'auteur ou affichés par des comptes anonymes ou automatisés;
- commentaires inintelligibles et non liés au contenu ou discussion en question;
- productions commerciales, publicitaires, ou pourriels (hyperliens n'étant pas liés directement au contenu publié par Polytechnique).

---

## **7 Non respect de la directive ▲**

Les propos jugés litigieux par Polytechnique Montréal seront retirés sans préavis, y compris le privilège de demeurer membre de groupe. S'il y a des motifs raisonnables de croire à une utilisation abusive ou contraire à la présente directive, l'employeur peut procéder à des contrôles ou des vérifications et prendre, le cas échéant, les mesures appropriées.

Il importe de rappeler que le membre demeure responsable en tout temps du contenu qu'il publie et de l'usage fait des médias sociaux. Polytechnique Montréal monitore fréquemment le Web afin de surveiller notamment l'usage de son nom, et pour protéger son image et sa réputation.

L'utilisation des médias sociaux par Polytechnique Montréal vise à favoriser les échanges entre les utilisateurs des médias sociaux et Polytechnique. Toutefois, Polytechnique ne vérifie ni ne confirme d'aucune façon l'exactitude des commentaires des utilisateurs externes. Polytechnique Montréal ne souscrit à aucune opinion figurant dans les commentaires affichés par les utilisateurs. Polytechnique Montréal se réserve le droit de supprimer les commentaires qui contreviennent à sa directive d'utilisation et de bloquer l'utilisateur en question pour l'empêcher de formuler d'autres commentaires inappropriés sur ses médias sociaux institutionnels officiels.

---

## **8 Demande d'information ▲**

Pour toute question en lien avec la présente directive, on peut s'adresser au gestionnaire de communauté du Service des communications et des relations publiques.

---

## **9 Modification mineure ▲**

Toute modification mineure à la présente directive peut être apportée par le Service des communications et des relations publiques, mais le secrétaire général verra à déposer le tout à l'Assemblée de direction pour approbation.

---

## **10 Entrée en vigueur ▲**

La présente directive entre en vigueur le 27 novembre 2012.

[http://www.polymtl.ca/sg/docs\\_officiels/1312media1.php](http://www.polymtl.ca/sg/docs_officiels/1312media1.php) par [Bureau des archives](#) Mis à jour : 2015-10-14